

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

1er décembre 2022

---

ACCÉLÉRATION DE LA PRODUCTION D'ÉNERGIES RENOUVELABLES (N°443) - (N°  
526)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

**AMENDEMENT**

N ° 1639

présenté par

Mme Le Feur, Mme Pompili, Mme Tiegna, M. Ledoux, M. Fait, Mme Piron, Mme Spillebout,  
Mme Le Meur et Mme Delpech

-----

**ARTICLE 11 DECIES**

Supprimer les alinéas 31 à 34.

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Cet amendement propose de supprimer la section relative aux installations compatibles avec l'exercice d'une activité agricole pour ne pas créer de confusion avec la notion d'agrivoltaïsme lors de l'instruction des dossiers, ni de sous-catégorie d'installation dont l'existence pourrait susciter des difficultés d'acceptabilité dans les territoires.